

Présentation des services : **Éclairage Public**

Mercredi 14 octobre 2026



Stéphane BOURRIER

Responsable du pôle éclairage public

Mercredi 14 octobre 2026

Responsable du pôle



Chargé d'affaires



Chargé d'affaires



Chargé d'affaires



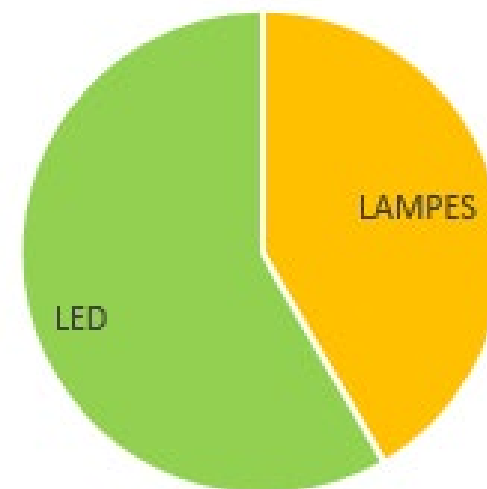
Marché de maintenance 2023-2026

Pour le compte de 362 collectivités, le SDESM assure la coordination des prestations du **marché de maintenance et d'exploitation** des équipements d'éclairage extérieur 2023-2026 (4 ans) sur 6 lots géographiques.

Quelques chiffres :

- 69 235 points lumineux
- **60% source LED**
- 40% lampes sodium SHP

dont 3% lampes énergivores ou vapeur à mercure



Mise à disposition sans frais, la **gestion de la base de données du patrimoine et des signalements de pannes** est assurée par l'outil informatique **SAGA** de chez Roch service. Les demandes saisies par les collectivités ou via par les points en télégestion sont envoyées et notifiées directement aux entreprises. Wesignal est proposé pour les habitants.

Procédures :

Délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux

La délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux permet d'installer et de moderniser les équipements (armoires et luminaires).

Cela comprend l'étude de faisabilité (gratuite), le suivi technique et financier des travaux.

Les communes bénéficient de prix intéressants liés à la mutualisation des prestations du marché.

Les communes bénéficient de l'expertise :

- Pour moderniser les équipements vieillissants ou les mises en conformité.
- Pour réduire leur facture énergétique.
- Pour optimiser les plages de fonctionnement.
- Pour répondre aux enjeux de biodiversité et sociétaux.



Les subventions d'éclairage public

Nature des travaux	Prise en charge	Taux de subvention	Plafond	Subvention maximale à percevoir	Montant maximum annuel des subventions
Enfouissement éclairage public <i>(coordonné avec enfouissement Basse Tension)</i>	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	2 000 € <i>ensemble + massif</i>	600 €	35 000 € ** année budgétaire
	génie civil + étude <i>(dont analyse des sols et investigations complémentaires).</i>	30 %	Néant	sur facture	
Enfouissement éclairage public <i>(sans coordination avec enfouissement Basse Tension)</i>	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	2 000 € <i>ensemble + massif</i>	600 €	
Rénovation de point lumineux avec mât	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	2 000 € <i>ensemble + massif</i>	600 €	
Rénovation d'armoire de commande	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	4 000 € / matériel <i>(télégestion, horloges)</i>	1 200 €	
Remplacement complet des armoires de commande non-conformes * <i>(enveloppe et tableaux électriques)</i>	<u>matériel</u> : fourniture et pose	50 %	4 000 € / matériel	2 000 €	
Création de point lumineux	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	2 000 € <i>ensemble + massif</i>	600 €	
Dispositif d'éclairage autonome à LED <i>(solaire et/ou éolien).</i>	<u>matériel</u> : fourniture et pose	30 %	5 000 € <i>ensemble + massif</i>	1 500 €	

* Dans le cadre du programme 2025-2026 de suppression des armoires non-conformes. Financement concernant les 200 premières armoires remplacées par an, ensuite application d'un taux de 30 % et d'une subvention maximale de 1 200 €.

** Une seule enveloppe de subvention (éclairage public) de 35 000 € par année budgétaire et par commune.



Merci de
votre attention

Mercredi 14 octobre 2026